

INSTITUT DE FRANCE

ACADEMIE <sup>DES</sup> BEAUX-ARTS



**Prix de Dessin Pierre David-Weill**  
**Académie des beaux-arts**

**2019**

**Règlement**

**Inscriptions : 14 janvier - 19 février 2019**

**Envoi des œuvres jusqu'au 20 février ou dépôt le 20 février 2019**

**Exposition : jeudi 28 mars au samedi 13 avril 2019 inclus**

**Vernissage de l'exposition : mercredi 27 mars 2019**

**Reprise des dessins : mercredi 17 avril 2019**

# RÈGLEMENT

Le Prix de Dessin Pierre David-Weill – Académie des beaux-arts est un concours ouvert aux artistes n'ayant pas dépassé **40 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (né après le 31/12/1978)** sans condition de nationalité ; les candidats de nationalité étrangère ne sont toutefois admis à concourir que s'ils résident en France depuis **au moins six mois**.

## MONTANT DES PRIX

Premier prix : 8000 € - Deuxième prix : 4000 € - Troisième prix : 2000 €

## OBJET DU CONCOURS

Les concurrents doivent présenter un carton contenant 2 à 5 dessins, non encadrés, dont les dimensions ne devront pas dépasser le format **Jésus** (76 x 56 cm). Les dessins égaux ou inférieurs au format A4 devront être présentés sous passe-partout.

Toute technique propre au dessin peut être employée.

- 1) Support : papier ou carton blanc ou teinté de manière uniforme.
- 2) Procédés : pinceau, plume, fusain, estompe, crayons Conté, mine de plomb, encre de chine, sanguine, sépia, stylo bille
- 3) Limitation : les dessins doivent obligatoirement être réalisés en noir ou en une seule couleur comme, par exemple, dans le cas de la sanguine. L'emploi de plusieurs couleurs sur un même dessin ne sera pas accepté.

Toute œuvre relevant d'un autre art que le dessin (gravure ou peinture) sera refusée.

## MODALITÉ D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront en ligne du 14 janvier au 19 février 2019 inclus (minuit) : <https://www.wiin-organizers.com/fr/applications/5881/>

Les candidats de nationalité française devront fournir une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats de nationalité étrangère devront présenter leur carte de résident ou un justificatif officiel de domicile (photocopie du bail, facture EDF, téléphone fixe, etc.) prouvant qu'ils résident en France de façon permanente depuis au moins 6 mois.

Un numéro de candidature sera attribué à chaque candidat.

## DÉPÔT ou ENVOI DES DESSINS

### I – Dépôt des dessins

Les candidats devront déposer leurs dessins **accompagnés de leur numéro de candidature**, dans un carton à dessins mentionnant leur nom, le mercredi 20 février, au Palais de l'Institut de France, 23 quai de Conti, Paris 6<sup>e</sup>, de 9h à 17h.

Les cartons devront être déposés et ouverts par les concurrents eux-mêmes ou leurs mandataires dûment accrédités (le mandataire devant justifier d'un pouvoir écrit à cet effet et le présenter). Aucun sous-verre ou cadre quelconque ne sera admis.

Chaque dessin devra porter au dos, inscrit à l'encre, le nom et l'adresse de son auteur.

## II – Envoi des dessins par correspondance

Les candidats ne pouvant se déplacer adresseront leurs dessins **accompagnés de leur numéro de candidature**, par correspondance (poste, DHL ou tout autre moyen de transport) jusqu'au mercredi 20 février inclus, le cachet de la poste faisant foi, dans une enveloppe aux normes réglementaires acceptées par la poste à l'adresse suivante :

Académie des beaux-arts  
Prix de Dessin Pierre David-Weill  
23, quai de Conti  
CS 90618  
75270 Paris cedex 06

Tout dossier incomplet ou arrivant hors délai ne sera pas pris en compte.

Renvoi des dossiers : joindre impérativement une enveloppe pré-affranchie à la dimension des dessins

## III- Reprise des dessins

Les candidats ayant déposé leurs dessins devront les récupérer le **mercredi 17 avril 2019** au Palais de l'Institut de France, 23 quai de Conti, Paris 6<sup>e</sup>, de 10h à 18h.

Les dessins non repris ne seront pas conservés par l'Académie des beaux-arts.

Le dépôt et la reprise des dessins par ou pour le compte de l'auteur seront effectués aux risques et périls de l'auteur. Le retour des dessins, qu'il soit assuré par l'auteur ou par le transporteur de son choix, ne peut en aucune façon engager la responsabilité de l'Académie.

## JURY

Le jury du Prix réunit les membres des sections de peinture, sculpture et gravure de l'Académie des beaux-arts ainsi que des représentants éventuels des autres sections.

## EXPOSITION

Le jury fixera le nombre d'œuvres retenues pour l'exposition qui aura lieu à la Cité Internationale des Arts **du jeudi 28 mars au samedi 13 avril 2019 inclus**.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le mercredi 27 mars à 18h.

Il est expressément stipulé que l'Académie des beaux-arts ne souscrit aucune assurance et sera dégagée de toute responsabilité en ce qui concerne tous dommages éventuels pouvant leur survenir. Il appartiendra aux concurrents de souscrire eux-mêmes une assurance personnelle contre tout dommage pouvant survenir à leurs dessins.

Le règlement du concours est disponible sur le site de l'Académie : [www.academie-des-beaux-arts.fr](http://www.academie-des-beaux-arts.fr) (rubrique « actualités »).

**LE FAIT DE CONCOURIR VAUT ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.**